

10 MARS 2020

Séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Jacques-le-Mineur, MRC des Jardins de Napierville, tenue au centre communautaire, situé au 119, Renaud, à Saint-Jacques-le-Mineur le mardi 10 mars 2020. Monsieur Jean Bernier, directeur général et secrétaire-trésorier, est aussi présent et agit comme secrétaire.

Ouverture de la séance

Madame Lise Sauriol, mairesse, informe l'assistance que la séance ordinaire est ouverte à 19h00.

11 personnes étaient présentes dans la salle.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET PRÉSENCE DES MEMBRES

Étaient présents les membres du conseil suivants :
Monsieur Richard Lestage, au poste no 1 ABSENT
Monsieur Alain Lestage, au poste no 2
Madame Marie-Ève Boutin, au poste no 3 ABSENT
Monsieur Alexandre Brault, au poste no 4
Monsieur Marc Lamarre, au poste no 5
Monsieur François Ledoux, au poste no 6.

2. ORDRE DU JOUR

2.1. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2020-03-045 – Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Alain Lestage et résolu unanimement par les conseillers présents, la mairesse s'abstenant de voter, d'adopter l'ordre du jour tel que remis aux membres et présenté ci-dessous.

☞ ADOPTÉE ☞

☞ ☞ ☞ ☞

ORDRE DU JOUR

3 ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUE

- 3.1 Adoption du procès-verbal du 11 février 2020
- 3.2 Autorisation des signataires dans le dossier de la cession à titre gratuit du lot 3 111 292 par monsieur Eugène Deneault
- 3.3 Autorisation des signataires dans le dossier de l'acquisition du lot 3 111 294 formant l'emprise de rue du rang St-Philippe Nord
- 3.4 Adoption de nouvelles procédures relatives à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes
- 3.5 Approbation des dépenses relatives aux travaux d'amélioration réalisés du Programme d'aide à la voirie locale (PAV)
- 3.6 Bordereau de paye électronique
- 3.7 Mise au point de la position de la municipalité concernant le remboursement des frais d'avocat par la MMQ dans le dossier Les immeubles JND inc. c. Saint-Jacques-le-Mineur
- 3.8 Appui au projet Conseil muni-scolaire de l'école Saint-Jacques en 2021 et la tenue d'une assemblée publique dirigée par les jeunes élus(es) dans les locaux de la municipalité

4 FINANCES ET TRÉSORERIE

- 4.1 Adoption des comptes à payer

10 MARS 2020

5 INFORMATIONS SERVICES ET ASSOCIATIONS

6 INFORMATIONS AUX CITOYENS DE LA MAIRESSE

7 1^{re} PÉRIODE DE QUESTIONS

8 SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 8.1 Approbation du dépôt du Rapport annuel de Plan de mise en œuvre (PMO) de l'an 07 du Service de sécurité incendie (SSI) dans le cadre du Schéma de couverture de risques incendie

9 TRAVAUX PUBLICS

- 9.1 Achat d'un camion pour la voirie

10 AMÉNAGEMENT ET URBANISME

- 10.1 Résolution approuvant la demande de PIIA concernant la construction d'habitation unifamiliale au 2184 rue des Forgerons (lot 5 645 675)
- 10.2 Résolution approuvant la demande de PIIA concernant la construction d'habitation unifamiliale au 2186 rue des Forgerons (lot 5 645 676)
- 10.3 Résolution approuvant la demande de PIIA concernant la construction d'habitation unifamiliale au 2188 rue des Forgerons (lot 5 645 677)

11 HYGIÈNE DU MILIEU

- 11.1 Répartition des travaux de nettoyage de cours d'eau Ruisseau du Nord prévu en 2020
- 11.2 Dépôt d'une demande auprès du club de 4H pour planification d'une distribution de plants d'arbres pour le printemps 2020
- 11.3 Achat de bacs de recyclage

12 LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 12.1 Avis de motion relatif à l'adoption du règlement modifiant les règlements 2002-171, 2004-192, 2007-214, 2012-265, 2012-265-2, 2012-316, 2017-359, 2017-363 relatif à la bibliothèque municipale de Saint-Jacques-le-Mineur
- 12.2 Budget de 500\$ pour l'activité la chasse aux cocos
- 12.3 Budget pour le déménagement et l'aménagement de la Friperie au Centre communautaire
- 12.4 Approbation de la tenue de l'activité Coach Plus sur les terrains et installations de soccer à Saint-Jacques-le-Mineur à l'été 2020

13 BIBLIOTHÈQUE

14 CORRESPONDANCE ET DEMANDES DE COMMANDITES

15 VARIA

- 15.1 Formation d'un comité de toponymie

16 2^e PÉRIODE DE QUESTIONS

17 PROCHAINE RENCONTRE (14 avril 2020)

18 CLÔTURE DE LA SÉANCE

10 MARS 2020

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

3.1. Adoption du procès-verbal du 11 février 2020

Résolution 2020-03-046 – Adoption du procès-verbal du 11 février 2020

Les membres du conseil ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 11 février 2020, il est proposé par Monsieur Alexandre Brault, appuyé et résolu unanimement par les membres du conseil présents, la mairesse s'abstenant de voter, de dispenser le directeur général et secrétaire-trésorier d'en faire la lecture et d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 février 2020 tel que présenté et rédigé.

☞ ADOPTÉE ☞

3.2. Autorisation des signataires dans le dossier de la cession à titre gratuit du lot 3 111 292 par monsieur Eugène Deneault

Résolution 2020-03-047 – Autorisation des signataires dans le dossier de la cession à titre gratuit du lot 3 111 292 par monsieur Eugène Deneault

CONSIDÉRANT la résolution adoptée par le Conseil lors de la séance régulière de 10 février 2020 (résolution # 2020-02-040) approuvant l'acte de cession du lot 3 111 292 par monsieur Eugène Deneault à la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur;

CONSIDÉRANT QUE le notaire dans le dossier, Me Julien Taillebois, requiert une résolution de la municipalité autorisant le signataire des documents légaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, la mairesse s'abstenant de voter, d'autoriser la mairesse, Madame Lise Sauriol et le directeur général, Monsieur Jean Bernier, à représenter la municipalité et à signer les documents légaux nécessaires à la transaction pour l'acquisition à titre gratuit du lot 3 111 292 de monsieur Deneault.

☞ ADOPTÉE

3.3. Autorisation des signataires dans le dossier de l'acquisition du lot 3 111 294 formant l'emprise de rue du rang St-Philippe Nord

Résolution 2020-03-048 – Autorisation des signataires dans le dossier de l'acquisition du lot 3 111 294 formant l'emprise de rue du rang St-Philippe Nord

CONSIDÉRANT la résolution adoptée par le Conseil lors de la séance régulière de 10 décembre 2019 (résolution # 2019-12-307) approuvant l'acquisition du lot 3 111 294 formant l'emprise de rue du rang St-Philippe Nord;

CONSIDÉRANT QUE le notaire dans le dossier, Me Daphné Desjardins requiert une résolution de la municipalité autorisant le signataire des documents légaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, la mairesse s'abstenant de voter, d'autoriser la mairesse, Madame Lise Sauriol et le directeur général, Monsieur Jean Bernier, à représenter la municipalité et à signer les documents légaux nécessaires à la transaction pour l'acquisition du lot 3 111 294..

10 MARS 2020

∞ ADOPTÉE

3.4. Adoption de nouvelles procédures relatives à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes

Résolution 2020-03-049 – Adoption de nouvelles procédures relatives à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ont le pouvoir légal de percevoir les taxes;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 1022 et suivants du Code municipal, une municipalité peut mettre en vente un immeuble pour défaut de paiement des taxes municipales. Ce recours permet de recouvrer toutes les taxes qui font l'objet d'un rôle de perception, soit :

- taxes foncières;
- droits sur les mutations immobilières;
- toutes autres créances assimilées à des taxes.

CONSIDÉRANT QUE les immeubles pour lesquels la dernière échéance des comptes de taxes municipales est antérieure à plus d'un an, au 1er janvier de l'année courante, seront assujettis à la vente s'il reste un solde en totalité ou en partie à payer.

CONSIDÉRANT que cette procédure de vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes s'appliquera dès 2021 aux propriétés ayant un solde datant ou antérieur au 31 décembre 2019;

En conséquence, au 1er janvier 2021, il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT par les membres du Conseil présents, que tous les arrérages de taxes municipales et intérêts dus au 31 décembre 2019 ou antérieurement soient réclamés par courrier recommandé;

QUE la liste des contribuables qui n'auront pas acquitté les arrérages 2019 ou antérieurs, incluant les intérêts, soit transmis à la MRC des Jardins-de-Napierville pour vente de propriétés pour défaut de paiement de taxes à la date fixée par la MRC;

∞ ADOPTÉE ∞

3.5. Approbation des dépenses relatives aux travaux d'amélioration réalisés du Programme d'aide à la voirie locale (PAV)

Résolution 2020-03-050 – Approbation des dépenses relatives aux travaux d'amélioration réalisés du Programme d'aide à la voirie locale (PAV)

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Monsieur Alain Lestage appuyée par Monsieur François Ledoux, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Saint-Jacques-le-Mineur approuve les dépenses d'un montant de 17 742,89 \$ relatives aux travaux

10 MARS 2020

d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

∞ ADOPTÉE ∞

3.6. Bordereau de paye électronique

Résolution 2020-03-051 – Adoption des bordereaux de paye électronique

ATTENDU QUE l'administration veut diminuer les coûts hebdomadaires d'impression et de papeterie des bordereaux des payes actuellement imprimés sur papier et mis dans des enveloppes des employés, des pompiers et des élus;

ATTENDU QUE l'administration veut promouvoir les bonnes pratiques en environnement et diminuer la trace de carbone de ses activités;

ATTENDU QUE les gains de productivité significatifs pour l'employé responsable des payes inhérent à l'utilisation des bordereaux électroniques;

ATTENDU QUE l'administration veut par le fait même standardiser le paiement des payes des employés, pompiers et élus;

ATTENDU QUE PG Solution offre déjà l'option, sans frais additionnel, d'envoi des bordereaux de paye électroniques;

Il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, la mairesse s'abstenant de voter, d'approuver Adoption des bordereaux de paye électronique.

∞ ADOPTÉE ∞

3.7. Mise au point de la position de la municipalité concernant le remboursement des frais d'avocat par la MMQ dans le dossier Les immeubles JND inc. c. Saint-Jacques-le-Mineur

Résolution 2020-03-052 – Mise au point de la position de la municipalité concernant le remboursement des frais d'avocat par la MMQ dans le dossier Les immeubles JND inc. c. Saint-Jacques-le-Mineur

Considérant le mandat donné à Dunton Rainville, représenté par Me Sébastien Dorion, suite à la demande introductive d'instance en dommage-intérêts déposée par Les immeubles JND inc. (résolution # 2019-06-167);

Considérant la résolution adoptée par le Conseil en février 2020 concernant le remboursement des frais d'avocat par la MMQ dans le dossier Les immeubles JND inc. c. Saint-Jacques-le-Mineur (résolution # 2020-02-025)

Considérant la position de la MMQ concernant la couverture d'assurance en rapport au « pouvoir discrétionnaire » de la municipalité, qui implique un remboursement de nos frais d'avocat à la hauteur de 75 %, mais sans limite, ni justification à donner à l'assureur (référence : Lettre datée du 5 mars 2020 et signée par Me Stéphane Grégoire);

Considérant que la municipalité aurait pu contester la position de la MMQ dans le dossier et déposer un « appel en garantie » contre la

10 MARS 2020

MMQ, qui lui aurait permis, en cas de jugement favorable, de récupérer jusqu'à 25 % additionnels des frais d'avocat dans le dossier de défense. Cependant, cette poursuite en appel en garantie aurait été entièrement au frais de la municipalité, sans pour autant être assurée d'un jugement favorable.

Considérant que devant cette menace de poursuite en appel en garantie, la MMQ, dans sa lettre du 5 mars 2020, requérait que la municipalité change de procureur dans le dossier de défense contre et Les immeubles JND inc. et choisisse un cabinet d'avocats accrédités;

Considérant les risques et les coûts inhérents à la poursuite en appel en garantie;

Considérant la complexité et l'importance de ce dossier;

En conséquence, il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, la mairesse s'abstenant de voter, d'informer la MMQ que la municipalité abandonne son intention d'intenter une poursuite en appel en garantie pour le remboursement des frais d'avocats dans le dossier *Les immeubles JND inc. c. Saint-Jacques-le-Mineur* sous la condition suivante :

- Que la MMQ accepte que de défrayer nos frais d'avocat à la hauteur de 75 %, mais sans limite, ni justification à donner, de notre procureur Dunton Rainville, représenté par Me Sébastien Dorion, dans le dossier *Les immeubles JND inc. c. Saint-Jacques-le-Mineur*.

∞ ADOPTÉE ∞

- 3.8. Appui au projet Conseil muni-scolaire de l'école Saint-Jacques en 2021 et la tenue d'une assemblée publique dirigée par les jeunes élus(es) dans les locaux de la municipalité

Résolution 2020-03-053 - Appui au projet Conseil muni-scolaire de l'école Saint-Jacques en 2021 et la tenue d'une assemblée publique dirigée par les jeunes élus(es) dans les locaux de la municipalité

Considérant l'invitation lancée par madame Sonia Dumais, agente de développement au soutien social du CLD (Centre local de développement des Jardins de Napierville) à l'effet que la ville de Saint-Jacques accueille en 2021 le conseil Muni-scolaire des élèves de l'école Saint-Jacques ;

Considérant l'intérêt manifesté pour le projet par monsieur André Paul Bouchard, directeur de l'école Saint-Jacques;

Considérant les objectifs de cette activité des Journées de la persévérance scolaire qui vise, entre autres, à familiariser les jeunes au fonctionnement municipal, à les conscientiser sur le rôle, le pouvoir et les responsabilités des élus;

Considérant le désir du Conseil d'encourager les efforts de persévérance scolaire des jeunes dans leur cheminement académique, de les sensibiliser à l'importance de l'implication communautaire et de permettre que les élèves qui représenteront leurs pairs réalisent des projets de solidarité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, la mairesse s'abstenant de voter, que la municipalité de Saint-Jacques accueille et supporte le Conseil muni-scolaire 2021 de l'école Saint-Jacques et que, à l'issue du projet, ait lieu dans la salle du Conseil une assemblée publique présidée par le

10 MARS 2020

maire (la mairesse) ainsi que les 6 conseillers(conseillères) élus(es) du Conseil muni-scolaire de l'école Saint-Jacques.

Que copie de cette résolution soit acheminée à madame Sonia Dumais et à monsieur André-Paul Bouchard.

☞ ADOPTÉE ☞

4. FINANCES ET TRÉSORERIE

4.1. Adoption des comptes à payer

Résolution 2020-03-054 – Adoption des comptes à payer

Il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, la mairesse s'abstenant de voter, d'approuver les comptes à payer du mois de février 2020.

☞ ADOPTÉE ☞

5. INFORMATIONS SERVICES ET ASSOCIATIONS

Les conseillers prennent la parole à tour de rôle pour informer l'audience des activités se déroulant dans la municipalité au cours de prochaines semaines.

6. INFORMATIONS AUX CITOYENS DE LA MAIRESSE

7. 1^{re} PÉRIODE DE QUESTIONS

Début de la période des questions : 19h18

Quatre questions de l'audience.

Fin de la période des questions : 19h25

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1. Approbation du dépôt du Rapport annuel de Plan de mise en œuvre (PMO) de l'an 07 du Service de sécurité incendie (SSI) dans le cadre du Schéma de couverture de risques incendie

Résolution 2020-03-055 – Approbation du dépôt du Rapport annuel de Plan de mise en œuvre (PMO) de l'an 07 du Service de sécurité incendie (SSI) dans le cadre du Schéma de couverture de risques incendie

CONSIDÉRANT que le Rapport annuel de Plan de mise en œuvre (PMO) de l'an 07 du Service de sécurité incendie (SSI) propose les actions nécessaires à poser pour l'atteinte des orientations et des objectifs du ministère de la Sécurité publique pour le SSI de Saint-Jacques-le-Mineur dans le cadre du Schéma de couverture de risques incendie ;

CONSIDÉRANT que ce document a été rédigé par le Directeur du SSI en collaboration avec le département de la prévention de la MRC ;

CONSIDÉRANT que le ministère de la Sécurité publique demande de rédiger un tel rapport annuel à chaque SSI participant au Schéma de couverture de risques incendie ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, la mairesse s'abstenant de voter, d'accepter le dépôt du *Rapport annuel de Plan de mise en œuvre (PMO) de l'an 07* du Service de sécurité incendie dans le cadre du Schéma de couverture de risques incendie

10 MARS 2020

ADOPTÉE

9. TRAVAUX PUBLICS

9.1. Achat d'un camion pour la voirie

Résolution 2020-03-056 – Résolution approuvant l'achat d'un camion pour la voirie

CONSIDÉRANT que la municipalité va se départir de son camion INTER;

CONSIDÉRANT que la municipalité a prévu à son budget 2020 un montant de 7 000 \$ pour les frais annuel d'acquisition d'un nouveau camion adapté aux besoins de la voirie;

CONSIDÉRANT que la municipalité a un solde disponible de son fonds de roulement de 44 000 \$, auquel elle pourrait financer l'acquisition d'un nouveau camion adapté aux besoins de la voirie;

Entendu que les principales caractéristiques du camion à acquérir sont les suivantes :

- Moteur de 3,5 ou plus,
- Boîte carrée d'une longueur minimum de 12 pieds et d'une hauteur minimum de 6 pieds,
- Conduite nécessitant une classe 5
- Un prix maximum de 45 000 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, la mairesse s'abstenant de voter, d'inviter 3 concessionnaires de camions à soumissionner pour la fourniture d'un camion répondant aux caractéristiques ci-haut mentionnées.

ADOPTÉE

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10.1. Résolution approuvant la demande de PIIA concernant la construction d'habitation unifamiliale au 2184 rue des Forgerons (lot 5 645 675)

Résolution 2020-03-057 – Résolution approuvant la demande de PIIA concernant la construction d'habitation unifamiliale au 2184 rue des Forgerons (lot 5 645 675)

Lot : 5 645 675
Adresse: 2184, rue des Forgerons
Zone : H-01
No. de la demande : 2020-70002

CONSIDÉRANT que la demande a été analysée par le CCU et que l'évaluation a porté sur l'ensemble des objectifs et critères énoncés à l'article 4.3.2 du règlement 8200-2018;

CONSIDÉRANT que le projet proposé par le constructeur Construction Desranleau respecte les objectifs du règlement 8200-2018

EN CONSÉQUENCE, il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, la mairesse s'abstenant de voter, d'approuver la demande PIIA no. 2020-70002 concernant la construction d'une habitation unifamiliale au 2184, rue des Forgerons d'un modèle «Muguet» à 4 versants dont les couleurs sont vague de minuit (vinyle), #826 (bardeaux décoratifs) et beige margaux (pierre).

10 MARS 2020

☞ ADOPTÉE ☞

10.2. Résolution approuvant la demande de PIIA concernant la construction d'habitation unifamiliale au 2186 rue des Forgerons (lot 5 645 676)

Résolution 2020-03-058 – Résolution approuvant la demande de PIIA concernant la construction d'habitation unifamiliale au 2186 rue des Forgerons (lot 5 645 676)

Lot : 5 645 676
Adresse: 2186, rue des Forgerons
Zone : H-01
No. de la demande : 2020-70004

CONSIDÉRANT que la demande a été analysée par le CCU et que l'évaluation a porté sur l'ensemble des objectifs et critères énoncés à l'article 4.3.2 du règlement 8200-2018;

CONSIDÉRANT que le projet proposé par le constructeur Construction Desranleau respecte les objectifs du règlement 8200-2018

EN CONSÉQUENCE, il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, la mairesse s'abstenant de voter, d'approuver la demande PIIA no. 2020-70004 concernant la construction d'une habitation unifamiliale au 2186, rue des Forgerons d'un modèle «Lilas» à 4 versants dont les couleurs sont minerai de fer (vinyle), #826 (bardeaux décoratifs) et gris newport (pierre).

☞ ADOPTÉE ☞

10.3. Résolution approuvant la demande de PIIA concernant la construction d'habitation unifamiliale au 2188 rue des Forgerons (lot 5 645 677)

Résolution 2020-03-059 – Résolution approuvant la demande de PIIA concernant la construction d'habitation unifamiliale au 2188 rue des Forgerons (lot 5 645 677)

Lot : 5 645 677
Adresse: 2188, rue des Forgerons
Zone : H-01
No. de la demande : 2020-70005

CONSIDÉRANT que la demande a été analysée par le CCU et que l'évaluation a porté sur l'ensemble des objectifs et critères énoncés à l'article 4.3.2 du règlement 8200-2018;

CONSIDÉRANT que le projet proposé par le constructeur Construction Desranleau respecte les objectifs du règlement 8200-2018

EN CONSÉQUENCE, il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, la mairesse s'abstenant de voter, d'approuver la demande PIIA no. 2020-70005 concernant la construction d'une habitation unifamiliale au 2188, rue des Forgerons d'un modèle «Lavande» à 4 versants dont les couleurs sont gris granit (vinyle), #826 (bardeaux décoratifs) et beige margaux (pierre).

☞ ADOPTÉE ☞

10 MARS 2020

11. HYGIÈNE DU MILIEU

11.1. Répartition des travaux de nettoyage de cours d'eau Ruisseau du Nord prévu en 2020

Résolution 2020-03-060 – Répartition des travaux de nettoyage du cours d'eau Ruisseau du Nord prévu en 2020

CONSIDÉRANT les travaux de nettoyage prévu en 2020 du cours d'eau Ruisseau du Nord;

CONSIDÉRANT la responsabilité de la MRC en matière d'entretien de cours d'eau;

CONSIDÉRANT qu'il est important d'informer la MRC de la méthode souhaitée de répartition des frais encourus par l'entretien des cours d'eau présents sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT que des propriétés de la Municipalité sont situées dans un ou plusieurs bassins versants pouvant être présents dans la facturation pour l'entretien des cours d'eau;

Il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, la mairesse s'abstenant de voter, d'approuver de demander à la MRC d'effectuer la répartition des factures d'entretien des cours d'eau selon les superficies égouttantes en mètre carré des propriétés et de répartir les frais de la Municipalité, du Ministère des Transports du Québec et du Canadien Pacifique sur l'ensemble des autres propriétés du bassin versant selon les proportions prévues.

☞ ADOPTÉE ☞

11.2. Dépôt d'une demande auprès du club de 4H pour planification d'une distribution de plants d'arbres pour le printemps 2020

Résolution 2020-03-061 – Dépôt d'une demande auprès du club de 4H pour planification d'une distribution de plants d'arbres pour le printemps 2020

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite participer à la distribution de plants d'arbres en mai dans le cadre du mois de l'arbre et des forêts;

CONSIDÉRANT QUE les plants seront remis gratuitement lors de la Journée verte le 23 mai 2020 aux citoyens participants et qu'il y aura une activité de sensibilisation à la sauvegarde des forêts durant cette journée;

Il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, la mairesse s'abstenant de voter, d'effectuer une demande au Club des 4H afin de recevoir des plants à distribuer à la population. Une demande de 500 arbres sera effectuée.

☞ ADOPTÉE ☞

11.3. Achat de bacs de recyclage

Résolution 2020-03-062 – Achat de 35 bacs de recyclage

Il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, la mairesse s'abstenant de voter, d'approuver l'achat de 35 bacs de recyclage, de l'entreprise USD Global, au montant total de 4199.81\$ taxes et transport compris.

☞ ADOPTÉE ☞

10 MARS 2020

12. LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

12.1. Avis de motion relatif à l'adoption du règlement modifiant les règlements 2002-171, 2004-192, 2007-214, 2012-265, 2012-265-2, 2012-316, 2017-359, 2017-363 relatif à la bibliothèque municipale de Saint-Jacques-le-Mineur

Résolution 2020-03-063 – Avis de motion relatif à l'adoption du règlement modifiant les règlements 2002-171, 2004-192, 2007-214, 2012-265, 2012-265-2, 2012-316, 2017-359, 2017-363 relatif à la bibliothèque municipale de Saint-Jacques-le-Mineur

CONSIDÉRANT QU'il serait approprié de regrouper les règlements 2002-171, 2004-192, 2007-214, 2012-265, 2012-265-2, 2012-316, 2017-359, 2017-363 relatifs à la bibliothèque municipale de Saint-Jacques-le-Mineur et de mettre à jour les articles pertinents dans un seul et unique règlement.

Avis de motion est donné par le Monsieur Alain Lestage qu'un projet de règlement modifiant les règlements 2002-171, 2004-192, 2007-214, 2012-265, 2012-265-2, 2012-316, 2017-359, 2017-363 relatif à la bibliothèque municipale de Saint-Jacques-le-Mineur sera adopté à une séance ultérieure.

Un projet de règlement est présenté séance tenante.

∞ ADOPTÉE ∞

12.2. Budget de 500\$ pour l'activité la chasse aux cocos

Résolution 2020-03-064 – Approbation d'un budget de 500\$ pour l'activité la chasse aux cocos

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a prévu avoir l'activité de la chasse aux cocos le samedi 4 avril prochain entre 10 h et 12 h.

CONSIDÉRANT QUE cette activité requiert des dépenses au niveau friandises, collations et autres achats pour les participants;

CONSIDÉRANT QUE nous désirons engager une maquilleuse pour agrémenter l'activité;

CONSIDÉRANT QUE chaque année cet événement est grandement attendu par la population;

Il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, la mairesse s'abstenant de voter, d'approuver le budget de 500\$ pour l'activité la chasse aux cocos.

∞ ADOPTÉE ∞

12.3. Budget pour le déménagement et l'aménagement de la Friperie au Centre communautaire

Résolution 2020-03-065 – Budget pour le déménagement et l'aménagement de la Friperie au Centre communautaire

Attendu que la Friperie doit déménager ses activités dans le sous-sol du Centre communautaire au printemps 2020 (voir la résolution # 2020-01-018);

Attendu que le Conseil alloue à la Friperie l'usage de 50 % de la surface du plancher du sous-sol du Centre communautaire;

10 MARS 2020

Attendu que certains travaux d'aménagement dans le sous-sol du Centre communautaire seront nécessaires, tel que :

- l'ajout de rampe d'escalier;
- l'ajout d'installation de sécurité si nécessaire (alarme, détecteur de fumée, etc.)
- l'installation de pôles et de rideaux sur certaines poutres et certains murs de béton,
- la fabrication et l'installation de panneaux annonçant les activités de la Friperie,
- l'achat et la pose de peinture sur le plancher, incluant les fournitures nécessaires (ce projet devra être accepté par le directeur général),
- l'achat de quincaillerie, déshumificateurs et autres.

Attendu que la municipalité accepte de procéder à des travaux de ponçage du plancher du sous-sol du Centre communautaire qui sera utilisé par la Friperie;

Attendu que le déménagement pourrait être réalisé en bonne partie par les bénévoles de la Friperie;

Attendu que certains travaux, tels les travaux de peinture seront réalisés par des bénévoles de l'équipe de la Friperie. Ce projet est conditionnel à son acceptation par le directeur général;

Attendu que la municipalité a un solde de 2 500 \$ au budget prévu en 2020 pour le fonctionnement de la Friperie, qui pourrait être transféré pour le déménagement, l'aménagement et les activités à venir de la Friperie au Centre communautaire;

Attendu qu'en date du 28 février 2020, la Friperie a aussi accumulé un fonds provenant des revenus de vente de 1654,95 \$, qui pourrait être consacré à 30 %, soit 496,48 \$, pour le déménagement, l'aménagement et le fonctionnement de la Friperie en 2020;

Attendu que les fonds disponibles pour le déménagement, l'aménagement et le fonctionnement de la Friperie pour l'année 2020 se chiffrent à 2 996,49 \$ (soit 2 500 \$ du budget 2020 et 496,48 \$ de revenus accumulés non distribués de la Friperie);

Attendu que toute dépense réalisée à même ces budgets doit être approuvée par la municipalité via la signature d'un bon de commande par le directeur général;

Il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, la mairesse s'abstenant de voter, d'autoriser l'utilisation d'un budget jusqu'à 2 996,49 \$ pour le déménagement, l'aménagement et les activités à venir de la Friperie au Centre communautaire en 2020. Il est attendu que toute dépense réalisée à même ce budget devra être préautorisée par le directeur général via un bon de commande signé.

∞ ADOPTÉE ∞

12.4. Approbation de la tenue de l'activité Coach Plus sur les terrains et installations de soccer à Saint-Jacques-le-Mineur à l'été 2020

Résolution 2020-03-066 – Approbation de la tenue de l'activité Coach Plus sur les terrains et installations de soccer à Saint-Jacques-le-Mineur à l'été 2020

Considérant que le projet Coach-plus, piloté par le CLD et financé à 100% par le ministère de l'Éducation, vise la prévention de la violence, de l'intimidation et du harcèlement au sein des loisirs compétitifs sur le

10 MARS 2020

territoire de la MRC des Jardins de Napierville, plus particulièrement dans les équipes de la Ligue de soccer de la Frontière;

Considérant que ce projet émane de l'initiative de Journées de la persévérance scolaire;

Considérant les témoignages répétés de plusieurs jeunes sportifs, parents, entraîneurs, arbitres et intervenants communautaires et municipaux du territoire des Jardins de Napierville qui dénoncent le climat malsain qui plane souvent au sein des loisirs compétitifs, climat qui laisse une empreinte négative sur le sport et sur les coéquipiers(ères) qui sont aussi des camarades de classe de nos jeunes anéantissant du même coup les efforts investis par le milieu scolaire;

Considérant que le projet propose des services de soutien et d'accompagnement d'un intervenant expérimenté qui œuvrera auprès des entraîneurs, arbitres, parents ou spectateurs engagés dans les activités municipales de soccer, et les soutiendra, afin de transformer les activités sportives communautaires en expérience sportive et éducative enrichissante pour nos jeunes;

Considérant l'invitation lancée par madame Sonia Dumais, agente de développement au soutien social à l'effet que la ville de Saint-Jacques participe au projet et soit l'une des trois municipalités qui accueillera un intervenant sur son territoire à l'été 2020 (avril à août 2020);

Considérant que même si le Conseil reconnaît le bien-fondé du projet, il reconnaît cependant l'autonomie de l'Association de soccer de Saint-Jacques-le-Mineur et désire respecter sa décision d'accueillir ou de ne pas accueillir le projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, la mairesse s'abstenant de voter, que la municipalité de Saint-Jacques accueille et supporte le projet Coach-plus à l'été 2020 à la condition que l'Association de soccer de Saint-Jacques-le-Mineur soit favorable au projet;

Que copie de cette résolution soit acheminée à madame Sonia Dumais et à monsieur François Ledoux, président de l'Association de soccer de Saint-Jacques-le-Mineur.

∞ ADOPTÉE ∞

13. BIBLIOTHÈQUE

14. CORRESPONDANCE ET DEMANDES DE COMMANDITES

15. VARIA

15.1. Formation d'un comité de toponymie

Résolution 2020-03-067 – Formation d'un comité de toponymie

CONSIDÉRANT QUE les parcs et édifices sur le territoire de Saint-Jacques auraient avantage à recevoir un toponyme porteur de sens pour la communauté ;

CONSIDÉRANT que certains projets de lotissement actuels demanderont de renommer des rues et ou portions de rues existantes;

CONSIDÉRANT les objectifs de densification du périmètre urbain, le boom immobilier que connaît Saint-Jacques actuellement et les développements domiciliaires prévues à moyen terme;

10 MARS 2020

En conséquence, il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, la mairesse s'abstenant de voter, de nommer monsieur Alain Lestage et madame Marie-Eve Boutin comme membres du Comité de toponymie.

☞ ADOPTÉE ☞

16. 2e PÉRIODE DE QUESTIONS

Début de la période des questions : 7h45

6 questions de l'audience

Fin de la période des questions : 8h15

17. PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine rencontre du conseil municipal est prévue pour le 14 avril 2020.

18. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Résolution 2020-03-068 – Levée de la séance ordinaire

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur Marc Lamarre et résolu unanimement par les conseillers présents, la mairesse s'abstenant de voter, d'autoriser que la séance soit levée. Il est 20h16.

Lise Sauriol, mairesse

Jean Bernier, directeur général et secrétaire-trésorier
☞☞